

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1/3

1 – IDENTIFICATION

- 1.1 Désignation commerciale **DIFECLAR-C**
- 1.2 Fournisseur S.A. L.A.R.C. – Z.I. de Quillihuec – 29500 ERGUE – GABERIC
Tél : 02.98.59.57.57. – Fax : 02.98.59.55.47.
- 1.3 Types d'utilisation Liquide technique pour la confection d'appâts raticide et souricide.
- 1.4 Autres données

2 – NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT

- 2.1 Composants ou impuretés apportant un danger Concentrat titré à 0,25 % de DIFENACOUM.
3-(3-biphenyl-4-Y1)-1,2,3,4-tetrahydro-1naphtyl)-4-hydroxycoumarine
N° CAS Difenacoum : 056073-07-5
- 2.2 Autres données N° CAS Propylène glycol : 000057-55-6
N° CEE : 259-978-4 : difénacoum

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Toxique en cas d'ingestion
Nocif en cas de contact avec la peau
Toxique pour les poissons.

4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

- 4.1 Consignes générales En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- 4.2 Inhalation Antidote : vitamine K1 sous contrôle médical.
En cas d'ingestion, faire vomir seulement si la victime est consciente et la conduire à l'hôpital ou chez le médecin qui prendra contact avec un centre antipoison (si possible, montrer l'étiquette).
- 4.3 Ingestion Ne pas donner de médicaments à effet secondaire anticoagulant.
- 4.4 Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec de l' eau claire pendant 10 mn environ.
- 4.5 Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En cas d'incendie utiliser de la mousse, de la poudre ou de l'eau en brouillard.
Arroser les fûts exposés au feu pour les refroidir.

5.4 Mesures particulières de protection Port d'un appareil respiratoire autonome.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir les infiltrations d'eau contaminée.

6.3 Méthodes de nettoyage Récupération, stockage dans des récipients clos pour destruction dans les centres agréés.
En cas de pollution importante, prévenir la DASS, la DRIR et la préfecture.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation Consulter l'étiquette avant l'utilisation.
Ventiler les locaux et tenir à l'écart des sources de chaleur.

7.2 Stockage Physiquement et chimiquement stable durant 2 ans au moins dans des conditions normales de stockage.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Précautions

8.2. Mesures de protection individuelle

9. PROPRIETES PHYSIQUES

9.1 Aspect

9.2 Températures caractéristiques Point de fusion (difénacoum) : 215-219° C

9.3 Solubilité Difénacoum : < 10 mg/l dans l'eau à pH 7
> 50 g/l dans l'acétone, le chloroforme.

9.4 pH

9.5 Pression de vapeur Difénacoum : 1,2.10⁻³ mm Hg à 45°C.

9.6 Masse volumique

9.7 Autres données

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter

10.2 Matières à éviter

10.3 Produits de décomposition dangereux

10.4 Autres données Ininflammable

11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Mode d'action caractéristique des anticoagulants.
DL 50 orale aiguë sur rats mâles : 0,80 mg/Kg
Souris mâles : 0,40 mg/Kg.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Placer les appâts sous des abris accessibles uniquement aux rongeurs. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

13 ELIMINATION

Remettre les emballages rincés dans un centre agréé

14 TRANSPORT

Classe : 6.1
N° ID danger : 60
N° ONU :
Groupe emballage : III

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Arrêté du 26/04/88 relatif aux préparations destinées à la lutte contre les souris et les rats.

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91/155/CEE. Bien lire l'étiquette, utiliser les pesticides avec prudence. DL 50 : dose létale 50 = 50 % de mortalité avec une dose donnée. CL 50 : concentration létale 50 = 50 % de mortalité avec une concentration donnée.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 04/07/00. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.